

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 23 avril 2007****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART, François RACHLINE, Maxime SAADA.

Gwénolé BUCK, Aude VIDAL, Rémi BENSOUSSAN, Marthe POMMIE, Mara DOBRESCU, Frédéric BRIGAUD, Yassir HAMMOUD, Vincent UHER.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Emmanuel COMBES, Jean-Paul FITOUSSI, Michel PEBEREAU, Annie THOMAS.

Absents ou excusés

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Jean-Paul FITOUSSI), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à Michel PEBEREAU).

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS
Nadia MARIK

directeur,
directrice adjointe, directrice de la stratégie
et du développement,

Francis VERILLAUD

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

Gaëlle COUTANT

chargée de mission à la DES,

Estelle FRISQUET

directrice de la communication,

Sylvie CESARINE

responsable du contrôle de gestion à la DES,

Jean-Baptiste NICOLAS

responsable pédagogique du pôle affaires publiques,

Karim AMELLAL

responsable adjoint du pôle affaires publique,

Marina KUNDU

directrice exécutive du MPA,

Isabelle HOMONT

assistante de Laurent BIGORGNE,

Nelly ANTOINE

représentante du recteur.

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Décision sur la création d'un centre de préparation aux concours communautaires. | p. 2 |
| II. | Décision sur la création d'un 1 ^{er} cycle euro-asiatique. | p. 5 |
| III. | Présentation du MPA. | p. 8 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 2 avril 2007. | p. 12 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 12 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2007

La séance est ouverte à 8h30 sous la présidence de Michel Pébereau. Celui-ci rend hommage à René Rémond récemment décédé. Il rappelle les qualités éminentes qui ont été les siennes comme chercheur, comme enseignant, comme Président de la Fondation des Sciences Politiques. C'était un homme d'une culture exceptionnelle. Et il a consacré sa vie à servir, à servir l'intérêt général. Comme chacun a pu le constater au sein du Conseil de Direction, il était un homme passionné qui avait des convictions fortes. Mais il était toujours tolérant. Il avait une extraordinaire capacité d'écoute, était attentif et ouvert aux idées d'autrui, avait le respect des autres. Il avait plus et mieux que tout autre, les qualités de « l'honnête homme ». Il a beaucoup apporté à ce Conseil, qu'il a honoré et enrichi de sa présence. Jusqu'à son dernier souffle, il a servi Sciences Po et Sciences Po ne sera plus le même sans lui. Michel Pébereau indique que sur la proposition de Richard Descoings, avec l'accord de Jean-Claude Casanova et le sien, le Conseil d'Administration de la Fondation a décidé de donner le nom de René Rémond à l'ensemble que Sciences Po vient d'acheter au 13 rue de l'Université. Il estime que cette décision permettra de témoigner de la place qu'a occupée René Rémond dans l'histoire de l'Institution. Il propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Michel Pébereau propose de passer à l'ordre du jour. Laurent Bigorgne étant malade, le point qu'il devait présenter, concernant la création d'un programme pour jeunes professionnels consacré aux violences de masse, sera reporté à la prochaine séance du Conseil.

I. DECISION SUR LA CREATION D'UN CENTRE DE PREPARATION AUX CONCOURS COMMUNAUTAIRES

a) Exposé

Richard DESCOINGS indique que ce point sera présenté par Jean-Baptiste Nicolas, qui est responsable de la préparation aux concours administratifs. La dimension européenne a pris une place considérable dans les politiques publiques menées au sein des pays de l'Union. Quel que soit l'avenir du traité constitutionnel, on a du mal à imaginer que les institutions européennes aient moins d'importance à l'avenir. Depuis longtemps, il a paru important à Sciences Po de former de jeunes diplômés à passer les concours organisés par les institutions européennes. Ces concours ne sont pas fréquents et ils sont extraordinairement disputés, puisque les candidats se présentent par dizaines de milliers. L'idée est de former à la fois des candidats français et européens, puisque la réunification de l'Europe conduit les nouveaux Etats membres de l'Union à souhaiter que des administrateurs de leur nationalité soient recrutés au sein des services des institutions européennes. Richard Descoings a donc pensé que l'Institut pouvait prendre appui sur ce qu'il réalisait déjà d'une part pour accueillir de jeunes européens à Sciences Po, notamment dans le cadre des 1^{ers} cycles de Dijon et Nancy, et sur un certain savoir-faire en matière de préparation à des concours de recrutement d'administrateurs. Il précise qu'il parle seulement d'un certain savoir-faire parce que les concours organisés par les institutions européennes ne sont pas exactement de même nature que les concours administratifs à la française. Il est important pour Sciences Po d'avoir au sein de ces institutions européennes, dans les cinq à dix ans qui viennent, un certain nombre de personnes qui exerceront des responsabilités importantes et qui auront été formés en France et éventuellement à Sciences Po.

Jean-Baptiste NICOLAS rappelle qu'en 2005, Sciences Po avait pris la décision de créer une préparation au concours inter-institutionnel de niveau administrateur de l'Union européenne organisé cette année. C'est un concours particulièrement sélectif, puisque pour 750 postes, il y avait 47 000 candidats venant des 25 Etats membres, soit un taux de sélection de 1,6%. Dans ses modalités, ce concours est très différent des concours administratifs français, puisque les épreuves consistent essentiellement de questionnaires à choix multiples, avec une part déterminante d'épreuves de

raisonnement verbal et numérique, ce qui dérouté souvent les candidats français. Aujourd'hui, il n'existe pas véritablement de centre de préparation à ces concours en Europe. Le Centre d'études européennes de Strasbourg organise certes des sessions de formation, mais ce sont plus des demi-journées d'information sur ces concours que de véritables préparations. Certains gouvernements, notamment le gouvernement britannique, ont mis en place des préparations spécifiques pour leurs fonctionnaires, et des syndicats à Bruxelles ont également mis en place des préparations. Mais il n'existe pas dans des universités européennes de centres de préparation qui offrent des préparations longues à ces épreuves. Sciences Po l'a fait à l'occasion du concours de 2005, avec une équipe pédagogique composée essentiellement de jeunes fonctionnaires de la Commission européenne. Le processus de sélection étant très long, les résultats de ce concours n'ont été connus qu'il y a deux semaines. Sur les 75 élèves préparés par Sciences Po, 33 ont été admis, ce qui représente un taux de réussite de plus de 40%. Parallèlement, Sciences Po avait créé il y a quelques semaines un second cycle de préparation plus spécifique pour un concours dans le domaine de l'information et de la communication, pour lequel l'Union s'apprête à recruter 150 administrateurs. Sciences Po a eu 60 inscrits à cette préparation, pour moitié des jeunes professionnels et pour moitié des élèves en cours de scolarité à Sciences Po. L'Institut a par ailleurs lancé un appel à manifestation d'intérêt pour un concours préparant au recrutement massif de contractuels dans les institutions européennes. 200 personnes ont répondu, dont une centaine de jeunes diplômés de Sciences Po. L'Institut va donc mettre en place un dispositif de préparation dans les jours qui viennent. La direction a pensé que pour donner plus de visibilité à ces dispositifs, on pourrait créer un centre permanent de préparation aux concours européens. Cela permettrait de pérenniser cette structure et le savoir-faire que Sciences Po a développé.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU indique qu'un projet de résolution sur la création de ce centre est soumis au vote du Conseil.

Vincent UHER félicite la direction au nom de l'UNI pour la pérennisation de ce dispositif, qui permet d'élargir les débouchés proposés aux étudiants de Sciences Po. Il constate que la préparation au concours d'administrateur dans le domaine de l'information est ouverte à des candidats extérieurs à Sciences Po. Il demande pourquoi et souhaite savoir si cela correspond à une politique générale pour les préparations aux concours européens, la règle pour les concours français étant que seuls les diplômés de Sciences Po peuvent s'inscrire dans la préparation de Sciences Po. Par ailleurs, concernant les statistiques des concours administratifs français récents, les résultats semblent dans l'ensemble satisfaisants. Il demande s'il est possible d'affiner ces chiffres en fonction de l'origine des élèves de Sciences Po, afin de voir combien viennent du 1^{er} cycle et combien sont entrés directement en Master.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer qu'il existe d'autres institutions internationales qui recrutent par concours, notamment le FMI, la Banque mondiale, l'OMC et le BIT. Il se demande si on pourrait envisager d'étendre l'ambition de cette formation à l'ensemble de ces concours.

Mara DOBRESCU remercie Jean-Baptiste Nicolas au nom d'Interzaide-Fac Verte pour cette présentation et se félicite du succès de cette préparation. Elle demande quelle est la part des étudiants français et celle des étudiants internationaux dans les inscrits à la préparation de Sciences Po et dans les admis. Elle souhaite également savoir s'il existe un suivi spécifique pour les étudiants internationaux lors de la préparation ou si leur formation est identique en tous points.

Emmanuel GOLDSTEIN constate que le taux de réussite à des concours non français montre bien l'excellence de Sciences Po dans la préparation aux concours. Dans la note envoyée aux membres du Conseil, la première raison donnée à la baisse d'effectifs dans l'année de préparation aux concours est la mise en place d'une nouvelle procédure d'inscription. Il demande à quoi cela correspond.

Marthe POMMIE se félicite également de la mise en place de la préparation aux concours européens et des résultats déjà obtenus. Elle fait cependant remarquer que c'est une année supplémentaire d'études et que les droits de scolarité ont considérablement augmenté. Elle demande si le certificat délivré à l'issue de la 3^{ème} année permet de passer les concours des institutions européennes.

Frédéric BRIGAUD indique que Nouvelle Donne est également satisfaite de cette initiative européenne. Il demande si le certificat de fin de 3^{ème} année permettra de passer les concours des écoles de commerce

comme HEC et l'ESCP. Ces écoles vont certainement demander à Sciences Po si le niveau de ce certificat permet de passer ces concours. Il demande quelle réponse apportera la direction de Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que l'ouverture à d'autres diplômés que ceux de Sciences Po lui paraît très importante. Il ne souhaite pas, comme les facultés de droit, faire du monopole de la préparation à tel examen ou concours le seul fer de lance de la stratégie de Sciences Po. Si l'Institut a la possibilité d'accueillir de bons candidats et de les aider à réussir, ce sera bon pour ces candidats et pour Sciences Po. Il ne faut pas avoir peur de la concurrence. Pour les concours administratifs français, Paris I, Dauphine et l'ENS Ulm organisent depuis plusieurs années une préparation, notamment à l'ENA. Cette stimulation conduit Sciences Po à être toujours meilleur. A l'inverse, l'Institut serait sûrement critiqué de n'utiliser son savoir-faire en matière d'aide aux candidats que de façon endogamique pour ces concours européens. Il pense que Sciences Po devrait continuer à élargir la palette des concours auxquels il prépare ses élèves. Souvent, les concours pour les grandes institutions, notamment financières, ne sont ouverts qu'au niveau doctorat. Le doctorat est moins prisé en France qu'il ne l'est dans les autres pays industrialisés et dans les grandes organisations internationales. En lien avec l'Ecole doctorale, Sciences Po pourrait envisager de préparer spécifiquement ceux de ses docteurs qui seraient intéressés par ces concours. En ce qui concerne la recevabilité du certificat de fin de 1^{er} cycle pour passer certains concours, Sciences Po peut certifier ce qui a été fait de façon concrète : un nombre d'heures d'enseignements effectivement suivis et les résultats obtenus à la suite de ces enseignements. Mais il appartient aux écoles ou aux universités d'en tirer des conclusions sur la recevabilité des candidatures concernées. C'est ce que fait l'Institut quand il permet, par dérogation aux règles générales, à des élèves d'écoles d'ingénieurs ou de commerce de se présenter à l'entrée en Master avant d'avoir obtenu leur diplôme.

Jean-Baptiste NICOLAS indique qu'en ce qui concerne la part des candidats français et étrangers, les Français sont assez nettement majoritaires dans le total des admis, mais il y a également des étudiants de plusieurs pays européens. Il ajoute qu'il communiquera les statistiques précises. En ce qui concerne le suivi spécifique des étudiants étrangers, il n'y a pas de système de tutorat dans le cadre de cette préparation. En revanche, on met à disposition des élèves des autres Etats membres toutes les traductions du questionnaire à choix multiples dont ils peuvent avoir besoin. L'organisation de la préparation fait l'effort de s'adapter à la diversité des profils, notamment linguistiques.

Frédéric BRIGAUD demande quels critères de sélection ont été utilisés pour les élèves extérieurs à Sciences Po.

Jean-Baptiste NICOLAS répond que l'inscription est libre. Pour le concours communication, parmi les inscrits, on retrouve des journalistes, notamment des diplômés du CELSA, qui ont les compétences pour passer ce concours spécifique. Il répond à Emmanuel Goldstein que la baisse des effectifs est en partie due au fait qu'on a modifié la procédure d'inscription administrative pour garantir un encaissement effectif des droits de scolarité. Les années précédentes, il y avait en préparation aux concours des élèves qui s'inscrivaient sans nécessairement s'acquitter des droits de scolarité malgré les relances de l'administration. La nouvelle procédure a permis de mettre un terme à ces dérives et un certain nombre d'élèves ne se sont donc pas réinscrits cette année.

Richard DESCOINGS juge intéressant que des jeunes gens qui réussissent des concours, notamment celui de l'ENA, qui sont assurés d'un emploi à vie et d'un niveau de rémunération élevé, refusent de payer pour l'année de préparation qu'ils ont suivie à Sciences Po et estiment qu'ils ne doivent rien à l'Institut. S'agissant de futurs fonctionnaires au service de l'intérêt général, Richard Descoings s'est étonné du nombre élevé de ces candidats chanceux qui avaient une conception particulière de leur participation au financement mutualisé de Sciences Po.

Christian LEQUESNE demande si parmi les étudiants étrangers qui ont suivi cette préparation, il y avait une certaine proportion de candidats issus des nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

Jean-Baptiste NICOLAS n'a pas de statistiques précises sous la main, mais il indique que plusieurs élèves polonais ont réussi le concours. En revanche, les Roumains et les Bulgares, qui étaient intéressés, n'ont pas pu s'inscrire parce qu'il s'agissait encore du concours à 25.

Mara DOBRESCU propose que des réunions d'information sur ces préparations aux concours européens soient organisées plus souvent dans les 1^{ers} cycles délocalisés, notamment celui de Dijon. Il

serait très important que les étudiants d'Europe centrale et orientale soient plus informés. Elle indique qu'elle a passé deux ans dans le 1^{er} cycle de Dijon et n'a jamais vu une telle réunion d'information.

Richard DESCOINGS souligne que Sciences Po ne peut faire d'information que lorsqu'il y a des concours. Il s'engage à bien informer les étudiants chaque fois qu'il y a des concours.

Michel PEBEREAU ajoute que dès lors qu'on s'intéresse à des concours internationaux, on ne bénéficie pas de la même régularité que pour les concours français. Il lit les deux points du projet de résolution soumis au vote :

« 1. Il est créé un centre de préparation aux concours européens (CPCE), structure permanente dédiée à la préparation aux concours de l'Union européenne.

2. Le CPCE est habilité à délivrer le certificat de préparation aux concours administratifs (CPCA) créé par la résolution du 25 octobre 2004 du Conseil de Direction. »

Il propose de voter sur les deux points simultanément.

c) Vote

Les deux points du projet de résolution sont votés à l'unanimité.

II. DECISION SUR LA CREATION D'UN 1^{ER} CYCLE EURO-ASIATIQUE

a) Exposé

Richard DESCOINGS rappelle qu'il avait déjà entretenu le Conseil du projet de compléter la carte intellectuelle des 1^{ers} cycles en région par un cycle euro-asiatique. Sciences Po a déjà un cycle franco-germanophone à Nancy, un cycle dédié à l'Europe centrale et orientale à Dijon, un cycle dédié au monde lusophone et hispanophone à Poitiers et un cycle dédié au sud de la Méditerranée et au Moyen-Orient à Menton. Ces cycles ont fait la démonstration de leur succès, ils attirent de nombreux candidats et ont de nombreux élèves de qualité. Ils ont des maquettes pédagogiques originales dont la matrice est celle du 1^{er} cycle de Sciences Po, mais avec une très forte coloration autour d'un thème, qui peut être régional, mais aussi scientifique, comme c'est le cas pour le double cursus créé avec Paris 6. En se fondant sur ce succès, on peut aller de l'avant. Dans la carte des régions avec lesquelles l'Europe entretient des relations nourries, il manque le monde asiatique. Les académiques de Sciences Po ont beaucoup débattu de la question de savoir s'il valait mieux organiser un 1^{er} cycle sur les relations entre l'Europe et tel ou tel pays d'Asie ou s'il valait mieux organiser un cycle européen en lien avec l'ensemble des pays asiatiques. Dans la première approche, le premier argument est de dire qu'on ne regarde pas l'Asie comme uniforme. En outre, les masses démographiques sont telles qu'on n'aurait pas de difficultés à créer un 1^{er} cycle euro-chinois, euro-indien, euro-japonais ou euro-coréen. De plus, les étudiants asiatiques venant de ces différents pays pourraient avoir des réticences à travailler ensemble, par exemple en raison de contentieux anciens entre la Chine et le Japon et la Corée et le Japon. Ces différents arguments auraient pu conduire à retenir une fragmentation de ce cycle. Des contacts intellectuels en interne à Sciences Po et sur place en Inde, au Japon, en Corée et en Chine ont vite fait apparaître qu'il y avait un souci, notamment chez les universitaires, que les nouvelles générations apprennent à travailler ensemble et qu'il pouvait y avoir des différences générationnelles dans le rapport aux autres pays asiatiques. Il y avait donc plus de raisons de choisir de travailler globalement sur l'Asie. Il est clair que les étudiants européens pourront choisir une spécialisation sur un pays, notamment à travers l'apprentissage des langues. Mais la force des relations intra-régionales et le rôle que l'Asie jouera de plus en plus dans la globalisation ont conduit à choisir un cycle euro-asiatique. En outre, le réseau universitaire de Sciences Po est aujourd'hui extrêmement développé aussi bien en Chine qu'au Japon, qu'en Corée ou qu'en Inde. L'Institut a déjà le réseau de coopération universitaire qui lui permettra de recruter de bons étudiants venant de ces pays. Sciences Po sera soutenu de façon intensive par le Quai d'Orsay et par les ambassades de France dans ces différents pays, ainsi que par un certain nombre d'entreprises qui voient concrètement l'intérêt qu'elles auraient à recruter soit de futurs diplômés européens de Sciences Po ayant une bonne connaissance d'un pays asiatique, soit de jeunes chinois ou coréens formés pour partie en Europe et qui pourront travailler en Europe ou sur les marchés

de tel ou tel pays asiatique. La ville du Havre est candidate depuis longtemps à l'accueil de ce 1^{er} cycle en région, pour plusieurs raisons. En premier lieu, Le Havre est le principal port d'importation, notamment du textile chinois, a des relations intenses avec l'Asie et est jumelé avec plusieurs villes chinoises. Vu d'Asie, Le Havre est connu. Par ailleurs, c'est une municipalité qui développe un projet d'urbanisme extrêmement ambitieux. La ville a récemment été classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il y a de fortes communautés asiatiques installées au Havre, ce qui est important pour l'accueil d'étudiants asiatiques. En outre, l'université du Havre a un département de langues orientales et son président souhaite travailler en lien étroit avec Sciences Po. Richard Descoings a reçu une lettre du président du Conseil régional et une lettre du maire du Havre qui vont dans le même sens. Il est important que les décisions soient multi-partisanes, ce qui est un gage de pérennité. Comme pour les autres cycles, le financement apporté par les collectivités locales sera de 100% pour l'investissement. Ce 1^{er} cycle pourrait commencer à fonctionner en septembre – octobre 2007 pour un petit nombre d'élèves la première année. Sciences Po a déjà une offre ferme de la Chambre de commerce et d'industrie. L'emprise foncière a déjà été décidée par la ville du Havre et la région s'est engagée à participer au financement. Du côté du fonctionnement, comme pour les autres sites, il est prévu une dotation annuelle de fonctionnement de l'ordre de 600 000 euros, à raison de deux tiers pour la région et d'un tiers pour la ville.

b) Questions et observations

Michel PEBEREAU constate que ce projet présente de nombreux avantages et s'inscrit dans la ligne menée par Sciences Po jusqu'ici.

Annie THOMAS trouve ce projet très intéressant, tout comme le fait qu'il soit situé au Havre. Il y a de la part de ce territoire une volonté de devenir une sorte de pôle de compétitivité tourné vers l'Asie. Elle demande si le 1^{er} cycle de Sciences Po entre dans un projet plus global et si c'est le cas, à quelle place il se situe. Le directeur a indiqué que la question de l'enseignement des langues serait résolue par la proximité avec l'université. Elle demande si l'université du Havre a toutes les capacités pour couvrir le spectre de toutes les langues asiatiques. La lettre du maire du Havre mentionne une première promotion de 30 à 40 étudiants. Elle demande s'il est prévu d'aller plus loin et à quelle échéance.

Gwenolé BUCK indique que l'UNEF se félicite de cette ouverture de Sciences Po vers le monde asiatique. Il demande s'il y a des idées de projet en direction de l'Afrique. Il s'interroge sur le calendrier du cycle euro-asiatique. L'année est déjà assez avancée et il se demande si les maquettes pédagogiques ont commencé à être préparées et si Sciences Po a contacté des enseignants de haut niveau dans les langues asiatiques concernées. Au niveau des étudiants, pourra-t-on trouver dès la première année un nombre suffisant d'étudiants asiatiques, puisque le principe de ces 1^{ers} cycles est la parité du nombre d'élèves français et du nombre d'étudiants de la région concernée ? En outre, l'objectif de ces cycles n'est pas d'apprendre du pays cible, mais plutôt de l'approfondir et de l'améliorer au contact des étudiants de la région concernée. Il demande si on sera en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions des étudiants dès la rentrée prochaine. Il fait remarquer que cette année, un certain nombre d'étudiants asiatiques ont eu des problèmes pour vivre à Paris, certains n'ayant pas de bourses. Il demande si, avec ce cycle, il est prévu d'augmenter le nombre de bourses. Les pays asiatiques ont de fortes inégalités et il n'y aurait pas grand intérêt à créer un cycle qui serait réservé à l'élite économique de ces pays.

Jean-Emmanuel COMBES soutient fortement cette initiative. Il souligne combien, pour toutes les parties prenantes au développement de Sciences Po, il sera bon de profiter du lancement de ce cycle pour remettre en valeur le travail formidable qui a été fait sur l'ensemble des 1^{ers} cycles en régions. Il y a là un continuum qui montre bien que le projet éducatif de Sciences Po se développe dans la durée et n'est pas uniquement expérimental.

Frédéric BRIGAUD rappelle que Nouvelle Donne, qui s'intéressait beaucoup à ce projet, avait souvent demandé en Conseil où il en était. Il remercie le directeur pour cette information. La création de ce cycle va permettre à des élèves asiatiques de venir étudier à Sciences Po et ouvrira des possibilités supplémentaires aux étudiants de Sciences Po qui s'intéressent à l'Asie. Pour tous les cycles délocalisés, le fait d'avoir réussi à les faire financer pour l'essentiel par les communes, les départements et les régions est une prouesse, ce dont il félicite la direction.

Aude VIDAL demande si les étudiants qui sont en 1^{ère} année du programme Asie auront le choix pour aller au Havre. En ce qui concerne le département de langues orientales de l'université du Havre, elle invite la direction de Sciences Po à mettre en place un véritable partenariat avec cette université. Elle pense que Sciences Po a beaucoup à offrir, notamment en termes de moyens financiers. On pourrait proposer aux étudiants de langues orientales de l'université de suivre des enseignements du 1^{er} cycle de Sciences Po. Cela permettrait un véritable échange universitaire.

Mara DOBRESCU demande quel est l'avenir du programme asiatique du campus de Paris.

Vincent UHER constate avec satisfaction que la création de ce 1^{er} cycle n'entraînera pas de coûts supplémentaires pour Sciences Po. Il partage les interrogations de Madame Thomas en ce qui concerne les objectifs de moyen terme pour les effectifs, ainsi que les préoccupations de l'UNEF en ce qui concerne le recrutement d'une quarantaine d'élèves français et asiatiques d'ici septembre. A moyen terme, si on prévoit d'avoir un 1^{er} cycle aussi développé que les autres, sera-t-on en mesure d'assurer un recrutement à la hauteur des exigences qui doivent être celles de Sciences Po ?

Rémi BENSOUSSAN fait remarquer que ce projet est présenté assez tard au Conseil pour une mise en place dès la rentrée 2007. Il demande ce qui justifie le fait que le Conseil n'ait été informé que tardivement des détails de la mise en place de ce cycle euro-asiatique et qu'il n'y ait pas eu de discussions plus précises en amont avant de passer directement à une décision.

Yassir HAMMOUD exprime l'intérêt de la Confédération étudiante pour cette initiative, qui permet d'ouvrir Sciences Po encore plus vers l'international. Pour ce qui est du financement, Richard Descoings a aussi évoqué la possibilité de mécénats ou de partenariats. Il lui demande s'il a des pistes précises en la matière.

Michel PEBEREAU demande si la création de ce cycle euro-asiatique doit d'abord se faire pour une période expérimentale au terme de laquelle la décision serait reconsidérée en fonction de l'intérêt que présenterait la formation, ou s'il s'agit de prendre aujourd'hui une décision définitive.

Richard DESCOINGS rappelle la situation de la région havraise, qui sort socialement et économiquement d'une période difficile et qui, si elle connaît aujourd'hui un renouveau grâce au port et au pôle de compétitivité, fait encore face à de sérieuses difficultés. Sciences Po a d'ailleurs des conventions avec des lycées de ZEP au Havre. Le projet de 1^{er} cycle de Sciences Po est une bonne nouvelle pour la municipalité. C'est une des raisons pour lesquelles le président du Conseil régional a accepté d'apporter son soutien à la ville, pour redynamiser la ville et son contexte territorial et socioéconomique. En ce qui concerne les effectifs à terme, les 1^{ers} cycles de Sciences Po qui sont arrivés à maturité, notamment le 1^{er} cycle franco-allemand, comptent 200 élèves sur place sur les deux premières années et une centaine d'élèves à l'étranger. La demande dépasse parfois ce qu'a prévu Sciences Po. Pour le 1^{er} cycle de Menton, où on pensait que les choses seraient compliquées, on a plus que doublé en une seule année le nombre d'étudiants. Compte tenu du réservoir démographique des pays asiatiques et de l'intensité des relations de coopération universitaire avec différents partenaires en Asie, l'objectif de 200 élèves sur le site et de 100 élèves à l'étranger devrait être rapidement atteint, probablement d'ici trois ans. Quand on considère le réservoir potentiel d'étudiants, cela ne fait pas beaucoup. On arrive rapidement à une centaine d'étudiants européens - sur le seul cycle de Nancy, 18 nationalités sont représentées - et à une centaine d'étudiants asiatiques. En ce qui concerne l'université du Havre, elle est dynamique et a un corps enseignant très soudé qui travaille en équipe et qui s'est notamment donné comme spécialité, à raison de l'aire territoriale et du type d'activité économique de la région et du port du Havre, la formation en langues orientales. Sciences Po a donc intérêt à nourrir des liens forts avec cette université, ainsi que des liens avec les communautés asiatiques qui se trouvent sur place. Richard Descoings rappelle qu'il a parlé au moins deux fois devant le Conseil du projet de 1^{er} cycle au Havre. Pour se présenter devant le Conseil au moment de la décision, il était nécessaire qu'il arrive avec un projet et l'engagement écrit des collectivités locales, ce qu'il a fait dès qu'il a reçu cet engagement, puisque les lettres du maire du Havre et du président de la Région datent du 10 et du 11 avril. Mais le projet avait déjà été abordé en Conseil de Direction. En ce qui concerne les bourses, il pense que Sciences Po pourra trouver une aide du côté des ambassades, qui mènent sur place une politique très active de financement de boursiers, notamment en Chine et en Corée. Il pense aussi qu'il sera possible de trouver des aides financières pour des étudiants européens et asiatiques du côté d'un certain nombre de fondations. Par exemple, la Fondation de Corée, avec laquelle Sciences Po a déjà un accord, a manifesté un fort intérêt pour ce programme. Enfin, il sera possible de trouver des

financements du côté des entreprises. Quand on voit la vitesse de développement d'un certain nombre d'entreprises européennes en Asie, notamment en Chine, et les difficultés de recrutement et de fidélisation des collaborateurs recrutés, elles devraient être intéressées par le financement de quelques bourses. Si ce 1^{er} cycle connaît un grand succès, rien n'interdira de voir si on ne pourra pas créer d'autres cycles à partir de celui-ci, ou en tout cas des spécialisations par pays. Si les relations de Sciences Po avec l'Inde se développent fortement, ce sera peut-être l'occasion d'un autre 1^{er} cycle. Pour ce qui concerne l'Afrique, les questions de développement et plus largement les relations sud-sud, Sciences Po a à la fois une offre intellectuelle et concrète. L'offre intellectuelle provient du professeur Alain Supiot, professeur de droit, et de Christophe Jaffrelot, directeur du CERI, et concerne un 1^{er} cycle qui serait consacré à la question du développement de l'Afrique et des relations sud-sud. Le professeur Supiot tient beaucoup à ce que ce ne soit pas un 1^{er} cycle qui se préoccupe des relations entre l'Europe et le sud, ce qui serait finalement une conception toujours importante mais un peu datée, mais qui se préoccupe d'abord du développement entre les pays du sud. Des pays comme l'Inde et la Chine investissent aujourd'hui beaucoup dans le développement en Afrique. En ce qui concerne l'implantation possible de ce cycle, le maire de Nantes et le président de la région Pays de la Loire sont en train de voir ce qui pourra se faire.

Michel PEBEREAU lit la résolution soumise au vote : « Le Conseil de Direction décide de la création d'un premier cycle euro-asiatique au Havre à compter de la rentrée universitaire 2007-2008.

c) Vote

La résolution est votée à l'unanimité.

III. PRESENTATION DU MPA

a) Exposé

Erhard FRIEDBERG indique que le comité exécutif du MPA a jugé utile de présenter à nouveau le programme au moment où la première promotion est sur le point d'obtenir son diplôme. Il rappelle que le MPA a été créé il y a deux ans. La formation se fait sur deux ans et le MPA est en train de préparer l'arrivée de sa troisième promotion pour septembre 2007. Il rappelle le contexte de la création du MPA. Le contexte dans lequel se déploie aujourd'hui l'action publique s'est profondément transformé en raison de la globalisation et des modes d'intervention de la puissance publique, ce qui fait que les traditionnelles dichotomies qu'on établissait entre public et privé, affaires intérieures et extérieures, n'ont plus tellement de validité. En outre, s'il est important de savoir faire des lois et concevoir des programmes d'action, il est encore plus important de savoir les mettre en œuvre. Il faut donc mettre l'accent sur des capacités de conduite de changement et de mise en œuvre des politiques. C'est dans ce contexte qu'a été créé le MPA, avec deux grands objectifs : créer un foyer d'innovation pour une formation aux affaires publiques qui soit adaptée au nouvel environnement global et approfondir l'internationalisation de Sciences Po par la création d'un programme enseigné entièrement en anglais dans un cadre international. Le MPA a un double ancrage international. Le premier est l'IP3 (International Public Policy Partnership) qui réunit quatre institutions et qui donne une première réalité à la volonté d'internationalisation et de globalité du programme. Le MPA a actuellement des accords de double diplôme avec la School of International and Public Affairs (SIPA) de Columbia University et la LSE. Sciences Po est en train de préparer un accord de double diplôme entre le MPA et la Lee Kuan Yew School of Public Policy de l'université de Singapour. Ce premier ancrage international forme le noyau central d'un réseau plus large, le Global Public Policy Network (GPPN), qui a été fondé par la SIPA, la LSE et Sciences Po, et qui se veut un réseau ouvert à un plus grand nombre d'institutions d'enseignement à l'administration et à l'action publique dans le monde entier, avec pour objectif de faciliter le développement et la diffusion de l'innovation dans la formation aux affaires publiques. La première conférence, qui a eu lieu à Paris en octobre 2006, a réuni une quinzaine d'écoles du monde entier. A la suite de cette conférence, il y a eu une première cristallisation qui a conduit à ce qui sera la conférence fondatrice du réseau, qui se tiendra à Singapour en octobre 2007. Cette conférence formalisera l'existence de ce réseau, qui peut aussi se comprendre comme le deuxième cercle de coopération dans lequel peuvent se trouver des institutions éventuellement candidates à la mise en place

d'un double diplôme avec Sciences Po. Le double diplôme signifie que des étudiants qui commencent leur master dans une des institutions suivent la deuxième année dans une autre institution, à condition d'y avoir été acceptés, et qu'à l'issue de leur formation, ils reçoivent le diplôme de chaque institution. Le MPA de Sciences Po est un programme payant qui se place sur le marché international. Sa première tâche est d'attirer les meilleurs étudiants sur le marché mondial. Ce MPA a une part relativement faible d'étudiants français et son recrutement est international. Pour cela, il est important qu'il puisse offrir des bourses parce qu'aucun des étudiants qui pose sa candidature ne vient avec l'idée qu'il paiera les droits de scolarité. Ces étudiants attendent toujours les offres de bourses et jouent les institutions les unes contre les autres. C'est pourquoi le MPA de Sciences Po s'est mis à la recherche de mécènes ou de partenaires qui peuvent l'aider à enrichir son enseignement, à développer son activité et à offrir des bourses aux étudiants qui posent leur candidature. De tels partenariats existent déjà avec le ministère des Affaires étrangères, qui a beaucoup aidé au lancement du MPA, et avec la Caisse des Dépôts. Un certain nombre de sociétés privées ont accepté de sponsoriser des étudiants de pays comme la Chine ou l'Inde. Le MPA recrute dans le monde entier et la compétition pour les bons étudiants est rude. Il faut les attirer par la qualité de la formation, par la réputation que peut construire le MPA et par les offres financières. Les critères de sélection des candidats sont une très bonne maîtrise de l'anglais, un excellent parcours académique et une expérience professionnelle de trois à cinq ans. En effet, le MPA est un programme de type MBA américain et l'expérience professionnelle des candidats est très importante. Enfin, les candidats doivent présenter d'excellentes références, notamment professionnelles. En 2005, le MPA a accueilli 23 étudiants venant de 14 pays différents et sélectionnés parmi 80 candidats. En 2006, le MPA a retenu 34 étudiants de 22 pays différents sélectionnés sur 128 candidats. La moyenne d'âge des deux promotions est de 28 ans. Certains étudiants sont en double diplôme. La première promotion, qui sortira cette année, est composée d'étudiants de la SIPA, de la LSE et de gens qui sont restés à Paris. En ce qui concerne leur parcours professionnel, ils viennent de tous les secteurs et l'administration au sens strict n'est pas majoritaire. La promotion qui obtiendra son diplôme cette année comporte 43% d'étudiants d'Asie, 13% d'Europe, 13% d'Amérique du Sud, 22% d'Amérique du Nord et 9% d'Afrique et du Moyen Orient. Pour la promotion qui sortira en 2008, les proportions sont différentes : 41% viennent d'Europe, 26% d'Asie, 21% d'Amérique du Sud, 9% d'Amérique du Nord et 3% d'Afrique et du Moyen Orient. Mais les étudiants venant d'Europe ont souvent un parcours très international. Ainsi, cette promotion comprend cinq étudiants français dont aucun n'a fait ses études en France et qui ont travaillé dans différentes parties du monde. L'Amérique latine constitue toujours un bassin de recrutement important pour le MPA. Celui-ci a d'ailleurs entamé une collaboration avec la banque inter-américaine de développement. En ce qui concerne les parcours professionnels des étudiants, 38% viennent du secteur public, 24% du secteur privé, auxquels s'ajoutent 14% de consultants. Le dernier tiers vient des organisations internationales, des ONG et de l'associatif. Le corps enseignant est à l'image du MPA et de Sciences Po. Chaque fois que c'était possible, le MPA a fait appel aux enseignants de Sciences Po, en y ajoutant des enseignants-chercheurs internationaux et surtout des professionnels internationaux reconnus, qui garantissent que la formation ne reste pas seulement théorique. Le contenu de la formation du MPA repose sur quatre principes pédagogiques. Le premier est une orientation pluridisciplinaire et équilibrée entre l'économie, la sociologie et la science politique. C'est important parce que traditionnellement, l'économie est dominante dans les pays anglo-saxons. Le MPA de Sciences Po estime que l'économie est fondamentale, mais qu'il faut aussi apporter aux élèves une bonne connaissance de la sociologie, notamment la sociologie des organisations et des administrations, et de la science politique. Le deuxième principe pédagogique est la compréhension de l'action stratégique, de la mise en œuvre des programmes et des idées. Le troisième principe est que les responsables du MPA tiennent beaucoup à ce que les élèves trouvent le temps de réfléchir sur leurs pratiques passées et qu'ils intègrent cette réflexion dans leurs apprentissages, afin de développer des capacités d'analyse et de diagnostic, plutôt que de prendre des solutions générales et d'essayer de les appliquer. Le dernier principe est une articulation forte entre enseignements conceptuels et travaux personnels pratiques.

Le dossier envoyé aux membres du Conseil comporte une présentation du curriculum. La première année est une année de fondamentaux, avec trois cours obligatoires et deux cours optionnels dans les domaines suivants : *Organizations and Leadership*, *Quantitative Analysis*, *Public Policy and Politics*, *Economics*, *Law*, *Policy-making in Transitional situations*, *Critical Policy Challenges*. Cette première année comporte également des ateliers de développement professionnel et un voyage d'étude d'une semaine pour toute la promotion. Les deux dernières années, ce voyage a été organisé au Brésil et les

responsables du MPA espèrent faire le prochain en Inde, s'ils trouvent les financements et les sponsors nécessaires. Il y a des cours de français pour tous les étudiants non francophones et des missions d'études sont organisées entre la première et la deuxième année. La direction du MPA essaie de faire en sorte que ces missions d'études ou *internships* soient aussi fructueuses que possible pour les étudiants et constituent une première rencontre entre ce qu'ils ont pu apprendre et ce qu'ils feront plus tard dans leurs métiers. La deuxième année est celle de la spécialisation. Il y a toujours un cours obligatoire par semestre, mais les étudiants travaillent surtout dans une des spécialisations qu'ils choisissent parmi celles-ci : *Multilevel Economic Governance, Reforming the Welfare States, Risk Governance, Economic and Territorial Development* et, à partir de 2007, *Global Security and Public Affairs*. Chacune de ces spécialisations comporte un cours dans lequel sont travaillées les questions théoriques et un *tutorial* où l'étudiant acquerra les compétences pratiques nécessaires dans le domaine concerné et dans lequel sera assuré le tutorat du troisième élément de la spécialisation, le *capstone* : un projet d'étude réalisé en réponse à une demande réelle d'une organisation cliente publique ou privée. Il faudra continuer à développer les relations du MPA avec les organisations clientes afin d'avoir un stock de *capstones* à proposer aux étudiants. La deuxième année comporte également des ateliers de développement professionnel et des cours de français. Il est un peu tôt pour parler des débouchés puisque la première promotion n'est pas encore diplômée, mais on peut prévoir que les diplômés du MPA exerceront des fonctions de haute responsabilité dans les secteurs publics, privés et non gouvernementaux : administrations publiques, gouvernements, organisations internationales, ONG, entreprises qui travaillent avec le secteur public, agences régulatrices et entreprises de conseil internationales. Erhard Friedberg indique qu'il aimerait développer la réflexion en direction des grandes entreprises privées internationales qui ont à gérer une interface considérable avec les autorités publiques des différents pays dans lesquels elles interviennent et pour lesquelles le savoir-faire dispensé dans le MPA peut être une compétence importante. En ce qui concerne les axes de développement du MPA, ses responsables se concentrent actuellement sur le développement d'un *Executive MPA* conçu en formation continue et qui se destinerait à des cadres dirigeants qui suivraient ce MPA tout en continuant à travailler. Pour le moment, la direction du MPA a eu un premier contact avec le groupe IBM qui avait sollicité Sciences Po. Par ailleurs, le MPA a commencé à réfléchir avec ses institutions partenaires à des modules courts de formation en affaires publiques, des séminaires de trois jours sur des sujets précis. Dans ce cadre, le MPA a une première collaboration en vue avec une institution chilienne de formation continue qui s'appelle Seminarium. Enfin, à moyen et long terme, le MPA vise à développer sa capacité à proposer des formations sur mesure pour répondre aux nouveaux besoins des administrations et des entreprises du secteur public et privé. Erhard Friedberg revient d'un voyage en Asie et un des échos qui est souvent revenu était qu'une formation de deux ans pour des professionnels est longue. Il faudra réfléchir à des formules raccourcies qu'on pourrait organiser dans différentes régions du monde.

En ce qui concerne la structure de gouvernance du MPA, celui-ci comporte un comité exécutif où figurent trois personnes : Erhard Friedberg, directeur du MPA, Marina Kundu, directrice exécutive, et Michael Storper, directeur chargé des affaires académiques. Il comporte également un Conseil scientifique et un Conseil de perfectionnement.

b) Questions et observations

Vincent UHER le félicite au nom de l'UNI pour l'évolution de ce MPA, qui a réussi à s'inscrire dans la compétition internationale et qui propose une formation particulièrement intéressante. Il demande si on ne pourrait pas organiser ponctuellement des cours en commun entre le MPA et le master d'affaires publiques.

Christian LEQUESNE demande quel est le montant des droits de scolarité. Peut-on envisager que des institutions ou des entreprises financent les études de leurs jeunes professionnels ? Il indique qu'il a fréquemment observé cette situation dans le master où il enseigne à Londres, qui est une formation d'une année.

Jean-Paul FITOUSSI fait remarquer qu'il n'a pas vu d'enseignements de droit dans la maquette pédagogique. Des enseignements de droit administratif ou de droit international lui sembleraient indiqués dans un cursus de ce type.

Annie THOMAS indique qu'elle n'interviendra pas sur le fond, qui lui semble très intéressant, mais sur la forme. Elle s'étonne d'avoir reçu des documents préparatoires uniquement en anglais. Elle comprend que l'enseignement au sein du master se fait en anglais. Mais la séance du Conseil n'est pas une situation de master et elle souhaite que les documents qui servent à préparer les séances et qui aient à la prise de décisions soient en français.

Yassir HAMMOUD revient sur les critères d'admission en MPA, parmi lesquels on trouve le parcours académique. Il demande si un parcours purement professionnel, qui serait valorisé par la validation des acquis de l'expérience, pourrait permettre l'admission en MPA.

Jean-Emmanuel COMBES pense qu'un des éléments cruciaux pour le développement du MPA est la création de liens et de réflexions communes avec un certain nombre d'entreprises françaises pour leur permettre de mieux comprendre comment une formation de ce type pourrait les aider à avancer sur des terrains qu'elles ne connaissent pas toujours très bien. Cela pourrait notamment se faire avec l'aide de futurs professionnels étrangers. L'aspect linguistique est certainement fondamental. Nombre de ces étudiants sont polyglottes, mais ils ne parlent pas forcément bien français. Une bonne maîtrise du français, ce que permettront les enseignements de français en première et deuxième année, peut être une aide considérable au développement de l'accroche de ce MPA sur le marché français.

Maxime SAADA estime que le nombre d'admis est élevé par rapport au nombre de candidatures. Il demande à Erhard Friedberg comment il voit évoluer ces chiffres et souhaite savoir si le nombre d'admis s'explique par la qualité exceptionnelle des candidatures.

Richard DESCOINGS répond à Annie Thomas que le droit et la loi Toubon incitent à présenter au Conseil des documents en français. Il précise qu'il n'y a pas de décision à prendre aujourd'hui et que les documents étaient pour information. Pour vendre le programme de ce MPA, en particulier auprès des élèves, il n'a pas été rédigé en français. Il fera attention la prochaine fois à respecter la loi Toubon. En ce qui concerne le lien avec le master d'affaires publiques, sa réponse est plutôt négative. Le MPA est un peu le pendant du MBA pour les entreprises qui ont des liens très forts avec les secteurs publics. Par exemple, pour Veolia propreté ou pour la RATP lorsque ces entreprises souhaitent répondre à un appel d'offres en Chine, il est extrêmement important de bien comprendre comment se prennent les décisions en Chine. Ce programme est destiné à de jeunes professionnels, pas à des étudiants qui sont encore en formation initiale. En outre, la formation proposée dans le master affaires publiques, même si elle a connu des évolutions très positives qui consistent à former des futurs professionnels et pas seulement à les préparer à des concours administratifs, est cadencée par le monopole d'un certain nombre d'écoles sur un certain nombre de débouchés professionnels. Tant qu'il y aura un monopole de l'ENA sur le recrutement de la haute fonction publique française, Sciences Po sera obligé de préparer ses élèves à réussir le concours. Cette formation est très différente de celle du MPA, parce que la conception même de l'action publique, des règles du droit, du lien entre le secteur public et le secteur privé est extraordinairement différente. La scolarité à l'ENA a été modifiée de nombreuses fois, mais le programme et la structuration du concours d'entrée n'ont à peu près jamais changé depuis 1945. C'est une des raisons pour lesquelles certains se demandent si c'est encore le bon système de recrutement de la haute fonction publique. En outre, la réflexion des jeunes professionnels sur leur expérience passée, son intégration dans les apprentissages et le partage de ces apprentissages sont des éléments structurants du MPA. Quelle que soit la qualité intellectuelle des jeunes gens qui sont en formation initiale, ils ne peuvent pas apporter cela à un groupe.

Erhard FRIEDBERG ajoute qu'il est même arrivé que des étudiants du MPA demandent pourquoi le programme comptait autant de jeunes. Ils étaient déçus parce que les jeunes apportent peu à l'échange des expériences, dont ils attendent beaucoup. C'est un point important et problématique, puisque d'autres institutions, comme la LSE, recrutent plus jeunes que Sciences Po. On a donc des étudiants qui sont beaucoup plus jeunes que ce que l'on pourrait souhaiter. Il répond à Jean-Paul Fitoussi que le droit fait déjà partie de la formation du MPA. Il est en outre prévu de mettre en place un cours sur les transformations des contractualisations public – privé en Europe et dans le monde, avec un panel de juristes de tous les pays. Le droit est bien présent mais on ne veut pas lui donner trop de présence parce qu'il y a d'autres compétences à acquérir. En ce qui concerne les frais de scolarité, ils sont de 21 500 euros par an et ils seront de 22 000 euros à la rentrée 2008. Il y a déjà des étudiants sponsorisés par des entreprises, par exemple un Chinois sponsorisé par la Société Générale et ce sera encore probablement le cas à la rentrée prochaine. Il y avait un étudiant sponsorisé par Airbus, mais Airbus a

commencé à renâcler devant la longueur de la formation. Un étudiant indien est sponsorisé par Chanel depuis deux ans. En ce qui concerne l'éventualité de cours communs avec le master d'affaires publiques, il y a des difficultés. A partir de la rentrée prochaine, le MPA se retrouvera rue de l'Université et sera donc physiquement plus intégré dans la scolarité générale de Sciences Po, ce dont Erhard Friedberg se félicite. Mais cette formation reste un îlot linguistique. Seulement un tiers des étudiants cette année parlent français. Les autres sont en train de l'apprendre avec plus ou moins d'entrain. Cette situation d'îlot linguistique distingue le MPA de Sciences Po de ses formations sœurs, qui travaillent dans un environnement linguistique anglais. Il est d'accord avec Jean-Emmanuel Combes sur le fait qu'il faut intéresser les entreprises françaises multinationales à cette formation. Cela compléterait très utilement la diversité des promotions et ancrerait davantage cette formation sur le territoire français. Même si elle est globale, elle doit avoir un ancrage local. Il présente ses excuses pour la présentation des documents en anglais et précise que s'il doit y avoir un vote, les documents seront en français. En ce qui concerne la sélection sur des critères uniquement professionnels, le MPA n'a pas encore été confronté à ce type de candidature. Mais il est arrivé de pondérer différemment le bilan académique et le bilan professionnel. Si ce dernier paraît particulièrement intéressant, on peut être un peu moins regardant sur le parcours académique. Mais tous les étudiants ont au moins un BA.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 2 AVRIL 2007

Le procès-verbal est adopté, sous réserve de quelques modifications.

V. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Michel PEBEREAU constate que la direction a transmis deux pièces jointes pour information : un arrêté du 21 mars 2007 modifiant l'arrêté du 25 novembre 1998 fixant la liste des titres ou diplômes reconnus comme équivalents à la maîtrise en droit pour l'exercice de la profession d'avocat et un appel des membres des Facultés de droit contre la remise en cause de l'utilité des études juridiques.

Jean-Emmanuel COMBES demande de quelle manière les membres de la communauté Sciences Po peuvent être ambassadeurs de cette conquête de Sciences Po. Que peuvent-ils dire et faire pour aider à neutraliser le combat que les universités de droit semblent vouloir ouvrir.

Michel PEBEREAU estime que ce n'est pas une conquête de Sciences Po, mais de la raison.

Frédéric BRIGAUD souligne que le deuxième paragraphe de l'arrêté, qui concerne Sciences Po, cite les mentions carrières judiciaires et juridiques et droit économique du diplôme de l'IEP de Paris. Il demande pourquoi cela ne concerne pas aussi la mention affaires publiques, puisque les diplômés sortant de cette mention du master peuvent passer le concours de conseiller des tribunaux administratifs. Ils auraient certes à rattraper des choses en droit civil et droit pénal, mais il lui semble que les étudiants de la mention droit économique suivent aussi très peu d'enseignements de droit public. Il demande pourquoi les diplômés du master affaires publiques ne pourraient pas bénéficier des mêmes dispositions afin de passer le concours du barreau. Ils auraient des débouchés possibles dans les cabinets de droit public et de droit administratif.

Vincent UHER s'associe à cette demande. Il ajoute qu'en alignant les options qui tournent autour du droit public, on peut passer le concours du barreau sans être spécialiste en droit privé. Il sait que le contexte est difficile et que les facultés de droit sont résistantes, mais pense qu'à moyen terme, on pourrait envisager que les élèves du master affaires publiques puissent bénéficier de la même avancée.

Richard DESCOINGS souligne que c'est plutôt une reconquête, puisque jusqu'en 1994, les diplômés de Sciences Po pouvaient se présenter à l'examen permettant de devenir avocat. La réaction des facultés de droit est l'expression d'un souci de défense monopolistique de l'accès à une profession. C'est assez surprenant, puisqu'il y a longtemps que les diplômés de Sciences Po peuvent être candidats pour devenir magistrats. Richard Descoings souligne que la magistrature est une profession hautement réglementée, soumise au contrôle de l'Etat, alors qu'il pensait que la profession d'avocat était une profession libérale. Cela fait des années que le directeur a fait la demande de pouvoir réinscrire le diplôme de Sciences Po comme un des diplômes permettant de se présenter à l'Ecole du barreau.

Jusqu'à présent, les facultés de droit avaient réussi à empêcher la réinscription de Sciences Po. L'absence de concertation dont elles se plaignent est juste la levée du blocus qu'elles avaient maintenu pendant des années. Sciences Po a maintenant obtenu que deux mentions du diplôme puissent se présenter. Si le directeur avait fait une demande plus large, il n'aurait probablement pas obtenu cet arrêté.

Jean-Paul FITOUSSI revient sur la question du 1^{er} cycle euro-asiatique. Amartya Sen, prix Nobel d'économie, qui est indien, est chercheur associé à l'OFCE. Il sera à Paris en mai et fera une conférence à Sciences Po et quelques séminaires à l'OFCE. Il pourrait rencontrer les responsables du 1^{er} cycle euro-asiatique pour leur donner un certain nombre de conseils sur les lieux où pourrait s'opérer le recrutement en Inde.

La séance est levée à 10h20.